



**PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL
DU MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2020
À 17H30**

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE-ET-GONDOIRE

Michel ARRUFAT, Steve BARROCAL, Olivier COLAISSEAU, Jacques DELPORTE, Serge DUJARRIER, Edouard LEROY, Bernard MAINGON, Marie SAILLIER (arrivée à 17h45), Laurent SIMON.

Absent excusé ayant donné pouvoir (article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020) : Michael CHAPOTELLE à Jacques DELPORTE.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS VALLÉE DE LA MARNE

Présents :

Franck HAEGELIN, Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, Éric MORENCY, Patrick RATOUCHE, Sithal TIENG, André YUSTE, Gérard BEGUE (suppléant), Patricia JULLIAN (suppléante), Annick SOLTY (suppléante).

Absent excusé : Gérard EUDE.

Absent excusé ayant donné pouvoir (article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020) : Denis LEVRON à Jacques DELPORTE.

VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION

Présents :

Patrick SCHILLINGER, Fernand VERDELLET.

À la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points.

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 17h40 sous la présidence de M. Jacques DELPORTE.

Le Président propose à M. Steve BARROCAL (Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire), qui l'accepte, d'être secrétaire de séance.

Le Président informe les membres de l'assemblée que le contrat de concession pour l'exploitation des stations d'épuration débutera le 1^{er} janvier 2021 avec le nouveau concessionnaire SAUR. Les opérations de fin de contrat sont en cours. Plusieurs courriers ont été adressés à VEOLIA. Il remercie le gros travail fait par les services techniques du Siam sur le sujet.

Il énumère ensuite les points prévus à l'ordre du jour.

Arrivée de M^{me} SAILLIER à 17h45.

01 Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 12 novembre 2020

Le Président rappelle les points abordés lors du Comité Syndical du 12 novembre 2020. Aucune observation n'est formulée par les membres du Comité Syndical.

Entendu l'exposé du Président :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 12 novembre 2020.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

02 Budget Primitif 2021

Le Président rappelle que le budget est conforme au rapport d'orientations budgétaires 2021 et cède la parole à M. Verdelle qui présente le point.

Il précise que le budget a été réalisé avec un maintien de la surtaxe à 0,50 €.

Le budget est quasi identique à celui de 2020 en section d'exploitation. Un écart est à noter en section d'investissement qui s'explique par le non report de l'exercice N-1. Il est à noter également la suppression de la reprise des provisions de 2 347 000 €.

Les dépenses sont légèrement en baisse notamment les charges de personnel qui s'explique par la suppression d'un poste non pourvu depuis le départ à la retraite de l'agent.

Il ajoute qu'une indemnité financière de la valeur nette comptable des investissements liés à la méthanisation a été inscrite en section d'exploitation à l'article 678 (autres charges exceptionnelles) pour un montant de 1.5 M€. Cette somme a été inscrite en section d'exploitation après interrogation du Trésor Public. Cependant une vérification est en cours concernant cette imputation qui devrait s'inscrire en section d'investissement.

Le Président précise que pour les travaux Etoisis, les échanges ne sont pas terminés sur le sujet et qu'il y aura des éléments complémentaires à prendre en compte pour connaître l'option retenue.

Entendu l'exposé du Président invitant les membres du Comité à procéder au vote du Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le Budget Primitif 2021 s'équilibrant en recettes et en dépenses, tant en Section d'Exploitation qu'en Section d'Investissement, de la façon suivante :

Sections	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Section d'exploitation :	8 226 262.33	8 226 262.33
Section d'investissement :	7 189 301.53	7 189 301.53
Total :	15 415 563.86	15 415 563.86

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

03 Renouvellement d'adhésion pour 2021, au service de médecine préventive du Centre de Gestion de Seine-et-Marne

Le Président rappelle que cette convention annuelle est passée pour les visites médicales des agents, qui sont obligatoires tous les 2 ans.

ENTENDU l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DÉCIDE de renouveler pour 2021 l'adhésion du Siam au service de médecine préventive du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

AUTORISE le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

04 Renouvellement de la convention unique, pour 2021, relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne

Le Président rappelle que le Centre de Gestion de Seine-et-Marne a mis en place une convention unique afin de faciliter le recours aux prestations proposées dans le domaine des ressources humaines. Cette convention doit être renouveler chaque année.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président indiquant que les prestations du Centre de Gestion consistent selon diverses modalités, en des services d'accompagnement pédagogique, d'expertise ou de gestion, effectuées à la demande de l'autorité territoriale,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE la convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

AUTORISE le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne et ses éventuels avenants.

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

05 Fixation de l'enveloppe pour frais de représentation du Directeur Général des Services

Le Président rappelle qu'il est nécessaire chaque année de fixer l'enveloppe « frais de représentation » du Directeur Général des Services.

Il propose d'augmenter le montant de l'enveloppe pour l'année 2021, à 2.000 € HT au lieu de 1.200 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

FIXE l'enveloppe annuelle frais de représentation inhérents à l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à hauteur de 2.000 euros HT au titre de l'année 2021.

AUTORISE le remboursement des dépenses de représentation (frais de repas, de réception et de documentation) dûment justifiées au titulaire de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus.

DIT que cette dépense est imputée à l'article 6536 du budget 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

1.06 Liste des conventions de déversements d'effluents des industriels

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant la liste des conventions de déversements d'effluents industriels qu'il a signées sur délégation du Comité Syndical,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la liste des conventions de déversement d'effluents industriels signées par le Président agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau ci-dessous :



**LISTE DES CONVENTIONS DE DÉVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS SIGNÉES
PAR LE PRÉSIDENT SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ SYNDICAL**

COMMUNE	ÉTABLISSEMENT	ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE	TYPE DE DOCUMENT	DATE DE SIGNATURE
FERRIERES-EN-BRIE	ACCELIS GESTION PAXTON	Hôtellerie	Convention simplifiée de déversement	17-nov-20
FERRIERES-EN-BRIE	BRB	Restauration/ Bowling/ Billard	Convention simplifiée de déversement	18-nov-20
SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	AUDI	Vente et réparation véhicules d'occasion	Convention simplifiée de déversement	30-nov-20

I.07 Liste des demandes de dégrèvement de la surtaxe assainissement

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant la liste des demandes de dégrèvements de la surtaxe assainissement qu'il a accordées sur délégation du Comité Syndical,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la liste de demandes de dégrèvements de la surtaxe assainissement accordées sur décision du Président agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau ci-dessous :



LISTE DES DEMANDES DE DÉGRÈVEMENTS DE LA SURTAXE ASSAINISSEMENT ACCORDÉES PAR LE PRÉSIDENT SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ SYNDICAL

ADRESSE	COMMUNE	QUANTITÉ M ³	MONTANT REMBOURSÉ EN €, DE LA PART ASSAINISSEMENT (0,50 €/m ³)
37 rue du Château	DAMP MART	3 499	1.749,50

Informations et questions diverses

1. Acquisition terrain Véolia :

Le Président rappelle que le Siam souhaite acheter un terrain actuellement occupé par VEOLIA.

La somme de 900 000 € avait été prévue au budget 2020 pour cet achat. VEOLIA souhaite garder le terrain jusqu'en 2023. Toutefois, une lettre d'intention de vente sera signée ultérieurement.

2. Usine de méthanisation

Le Président informe les élus que le Siam devrait percevoir une subvention à hauteur de plus de 700 000 € par la Région Ile-de-France pour le projet de construction de l'usine de méthanisation. La commission d'attribution des subventions se réunira le 25/01/2021.

3. Réunions du syndicat :

Le Président informe des dates des prochaines réunions :

- Bureau Syndical : 17/03/2021 et 23/06/2021.
- Comité Syndical : 24/03/2021 et 30/06/2021.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h40.

**Le secrétaire de séance,
Steve BARROCAL.**